

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

2022-114

Arrondissement de BRIGNOLES



Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

**ARRETE TEMPORAIRE
DE CIRCULATION**

Le Maire de Régusse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande de l'entreprise GIRAUD Patrick domiciliée 696 Ancien chemin d'Aups 83690 TOURTOUR.

Arrêté

Article 1^{er}: En raison des travaux réalisés par l'entreprise GIRAUD, pour effectuer le branchement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement la circulation se fera en alternat manuellement au niveau du N° 273 Chemin de Flandine, du lundi 21 novembre au 23 novembre 2022 de 8h à 16h.

Article 2°: Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur. Elle sera mise et maintenue en place par l'entreprise GIRAUD chargé de la réalisation des travaux, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3°: Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 17 novembre 2022.

**Le Maire,
Renée JEANNERET**

